

---

# NOTE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

---

## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

La Communauté d'Agglomération de la porte du Hainaut assure la collecte des déchets mais pas leur traitement. Ce traitement est réalisé par le Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIAVED), qui gère également les déchèteries du territoire.

Le SIAVED est le lauréat du programme national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » qui s'engage dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations de la loi transition énergétique pour la croissance verte.

## DONNEES CHIFFRES SUR LA PRODUCTION DE DECHETS A L'ECHELLE DE LA CAPH

En 2017, plus de 62 000 tonnes de déchets sur la CAPH ont été produits. Cela correspond environ à 392 kg/habitant/an. Ces chiffres sont en baisse comparativement à 2016 (-3,44%).

Concernant les déchets collectés en déchèterie, ce sont plus de 71 000 tonnes qui ont été collectés en 2017. Les particuliers y déposent principalement des gravats, des déchets verts, des encombrants et du bois.

## LES INSTALLATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT



Le territoire d'action du SIAVED (Source : rapport du SIAVED 2017)

La collecte des déchets ménagers est organisée de la manière suivante :

Ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte	1 fois par semaine
Ordures ménagères résiduelles en apport volontaire	Dès que nécessaire – minimum 1 fois par semaine
Tri sélectif en porte-à-porte	1 fois tous les 15 jours
Tri sélectif en apport volontaire	Dès que nécessaire – minimum tous les 15 jours
Verre en porte-à-porte	1 fois tous les 15 jours
Verre en apport volontaire	Dès que nécessaire – minimum tous les 15 jours
Encombrants	1 fois par an

Le SIAVED assure l'intégralité du traitement des déchets ménagers et assimilés pour le territoire de la Porte du Hainaut. Le centre de valorisation énergétique, appartenant au SIAVED, est situé sur la commune de Douchy-les-Mines. Cette installation valorise les Déchets Ménagers et Assimilés, et les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux. C'est jusqu'à 88 000 tonnes de déchets peuvent être incinérées par an.

On compte sur le territoire 6 déchèteries qui se situent à Denain, Douchy-les-Mines, Neuville-sur-Escaut, Mortagne-du-Nord et Saint-Amand-les-Eaux.

5 autres déchèteries, se situant hors de la CAPH, sont accessibles aux habitants du territoire. Il s'agit de celles implantées à Aniche, Erre, Rieulay et Pecquencourt.